



Monsieur Jean PANHALEUX
Directeur
BEA-TT
Grande Arche - Paroi Sud
92055 LA DEFENSE cedex

AET/SJ/MLVL/2020.006
Département Affaires Economiques et Techniques
Dossier suivi par Stéphanie JEGU
01 48 74 71 87 – sjegu@utp.fr

Paris, le 16 juillet 2020

Objet : Rapport d'enquête technique de juin 2020 sur la collision entre un tramway de la ligne T7 et un autocar survenue le 27 février 2019 à Paray-Vieille-Poste (91)

Monsieur le Directeur,

À la suite de la réception du rapport d'enquête cité en référence qui conclut l'enquête technique du BEA-TT sur la collision entre une rame de tramway et un autocar survenue le 27 février 2019 à Paray-Vieille-Poste (91), vous avez fait part du souhait de connaître les suites que l'UTP se propose de donner à la recommandation R4 et, le cas échéant, les délais nécessaires de sa mise en œuvre.

Ce rapport émet la recommandation suivante à l'attention de l'UTP et du GART :

« *Recommandation R4 (UTP, GART) :*

Inciter leurs membres à apporter aux conducteurs de véhicules de transport en commun fonctionnant au gaz naturel comprimé une formation relative aux risques spécifiques associés à ce type de motorisation, et au comportement à adopter en cas d'événement et d'accident en circulation. »

S'agissant de cette recommandation et de la référence faite à une précédente recommandation du même ordre, mentionnée dans le rapport publié en 2006, l'UTP avait mis en place un groupe de travail dès cette date regroupant des représentants de chacune de ses composantes ayant conduit à la réalisation du guide « *Les pratiques de contrôle et de maintenance des réseaux exploitants des autobus GNV* ». Ce guide a été transmis à l'ensemble des adhérents de l'UTP en 2008.

L'UTP a pu participer ou être consultée à la rédaction de différentes publications postérieures au guide, issues de l'AFGNV, INRS, Ademe et GRDF, etc., et les transmettre à ses adhérents.

Bien qu'il n'existe pas au niveau de la branche d'obligation de formation spécifique pour les conducteurs de bus roulant au GNV aux risques associés à ce type de motorisation ou aux comportements à adopter en cas d'accident de circulation, les réseaux urbains exploitant ce type de matériel forment, en interne, leur personnel sur la conduite au GNV mais également sur les risques qui peuvent être rencontrés. Cette formation interne est adaptée au contexte local et aux conditions d'exploitation du réseau.

L'UTP prend note de la recommandation du BEA-TT et y sensibilisera ses adhérents.

Enfin, en tant qu'autocaristes, les sociétés Albatrans et les Cars d'Orsay seraient des adhérents de la FNTV (Fédération nationale de transport de voyageurs) et d'OPTILE (Organisation Professionnelle des Transports d'Ile-de-France). Ainsi, la recommandation R4 devrait s'adresser également ces structures.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Claude FAUCHER
Délégué Général

PJ : guide UTP « *Les pratiques de contrôle et de maintenance des réseaux exploitants des autobus GNV* »